



# Notification d'une ordonnance pénale correctionnelle

Par **Thewolfverine**, le **04/11/2014** à **15:36**

Bonjour à tous,

J'ai été arrêté par la police, je roulais en cyclomoteur 49cm<sup>3</sup>.

Le cyclomoteur n'étant pas assuré, les forces de l'ordre ont contacté la fourrière et mon cyclomoteur a été mis en fourrière ( 50 euros pour le récupérer ).

Date avril 2013, aujourd'hui novembre 2014, je reçois un courrier du tribunal, me notifiant une convocation pour " ordonnance pénale correctionnelle " pour le 21 Novembre.

Qu'est ce que je risque ? Dois-je faire opposition ?